

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 5/2018

Le 13 novembre 2018 à 9 heures 30, il sera procédé dans la salle de réunion du Rectorat de l'Institut Royal de la Culture Amazighe, sise à : Avenue Allal El Fassi, Madinat Al Irfane, Hay Ryad, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour la fourniture, l'installation et la mise en œuvre de progiciels de gestion intégrée pour le compte de l'Institut Royal de la Culture Amazighe en deux lots :

- Lot 1 : Progiciel de gestion des ressources humaines ;
- Lot 2 : Progiciel de gestion de la comptabilité, du budget, des achats, des immobilisations et des stocks.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service du matériel et de la logistique à l'adresse précitée. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et à partir du site web de l'IRCAM (www.ircam.ma).

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement n° 2524 relatif aux marchés publics de l'IRCAM.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé comme suit :

- Lot 1 : 20 000,00 dhs (vingt mille dirhams) ;
- Lot 2 : 40.000,00 dhs (quarante mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est de :

- Lot 1 : 876 000,00 dhs (huit cent soixante seize mille dirhams TTC) ;
- Lot 2 : 1 920 000,00 dhs (un million neuf cent vingt mille dirhams TTC) ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement précité.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de l'IRCAM Avenue Allal El Fassi, Madinat Al Irfane, Hay Ryad, Rabat,
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.